



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22495
15 avril 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 15 AVRIL 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU COSTA RICA AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir la communication ci-après du Gouvernement costa-ricien, concernant la demande d'admission de la République de Corée à l'Organisation des Nations Unies :

"Le Gouvernement de la République costa-ricienne se félicite au plus haut point que la République de Corée aspire à devenir cette année Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. L'admission de la République de Corée contribuerait réellement à l'application du principe de l'universalité des relations internationales et de la reconnaissance de la souveraineté des Etats.

Le Gouvernement de la République du Costa Rica appuie le mémorandum de la République de Corée, distribué le 15 avril 1991 (S/22455), par lequel la communauté internationale est saisie de la demande de la République de Corée."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Cristián TATTENBACH